

France Biotech chiffre le taux de mortalité des JEI en cas de réforme du dispositif

Communiqué du 2 novembre 2010

mardi, 2 novembre 2010 / nicolas

La destruction du statut de la Jeune Entreprise Innovante aurait des conséquences majeures sur l'emploi et la croissance

Le coût de l'emploi des chercheurs augmenterait de 30 à 40% pour une entreprise JEI dès le 1 janvier 2011 selon une étude réalisée par un commissaire aux comptes spécialiste des entreprises innovantes

Près de 60% des emplois seraient affectés si le Plan de Finances 2011 était adopté tel quel !

Paris, le 2 novembre 2010 - **France Biotech**, l'association des entrepreneurs en sciences de la vie, **alerte le gouvernement sur l'impact immédiat que pourrait avoir la proposition de Loi concernant la modification du statut de la JEI** si elle était votée au PLF 2011.

Selon les résultats de l'enquête menée auprès de 78 entreprises (JEI) en Sciences de la vie, la remise en cause des exonérations de charges sociales prévues par le statut JEI aurait un **impact très négatif dès janvier 2011 sur la mortalité des Jeunes Entreprises Innovantes et sur l'emploi des chercheurs en France** (la réforme affecterait près de **66 % d'emplois** dans l'industrie).

Cette étude, réalisée auprès de 78 entreprises de l'industrie des sciences de la vie, a été lancée en octobre dernier à la suite de la proposition de loi JEI au PLF 2011, dont France Biotech a demandé la suppression immédiate, car **il signerait la mort du statut JEI**.

« *Ce chiffre est sans appel* », a indiqué **André Choulika**, Président de France Biotech, « *et concernerait malheureusement tous les secteurs innovants et pas seulement les sciences de la vie, c'est pourquoi nous demandons la suppression immédiate de ce projet* »

L'étude de France Biotech révèle que **la réforme pourrait détruire 38% des emplois**, alors que plus de la moitié des emplois créés dans les entreprises bénéficiant du statut JEI au cours des dernières années (66%) l'ont été sous l'impulsion de ce statut, qui est un **formidable outil de croissance pour l'industrie française**.

Lison Chouraki, Commissaire aux Comptes et auteur du Guide de la JEI ajoute : « *La réforme du statut JEI envisagée pour 2011, associée à la réduction du CIR, augmenterait de façon violente les coûts salariaux des Jeunes Entreprises Innovantes* ».

► **La dégressivité des exonérations de charges sociales** au cours des 4 dernières années du statut JEI, instauré à l'origine pour 8 ans, **se traduirait par une hausse subite des coûts salariaux dès 2011** pour les JEI créées ces dernières années. Ainsi, pour une JEI créée en 2004, le coût d'un chercheur augmenterait de 40% dès 2011.

► **Le plafonnement des exonérations JEI à 104K€ par établissement** reviendrait dans la pratique à un plafond de 10 chercheurs par entreprise au lieu de 250 auparavant, retirant tout intérêt au statut JEI même dans ses 4 premières années. Ainsi, une JEI créée cette année et

► **Le plafonnement des exonérations JEI à 104K€ par établissement** reviendrait dans la pratique à un plafond de 10 chercheurs par entreprise au lieu de 250 auparavant, retirant tout intérêt au statut JEI même dans ses 4 premières années. Ainsi, une JEI créée cette année et employant 30 chercheurs verrait ses coûts salariaux augmenter de 30% dès l'année prochaine.

► **Le CIR n'apporterait aucune compensation à l'amputation du statut JEI** car cette compensation, qui serait limitée à 45% du surcoût salarial, serait elle-même annulée par la réduction des frais de fonctionnement forfaitaires, de plus elle s'appliquerait sur une assiette de dépenses moins large et avec un décalage de trésorerie de 12 mois. Les deux dispositifs JEI et CIR sont différents et complémentaires, ils sont vitaux pour les Jeunes Entreprises Innovantes françaises qui manquent cruellement de financements privés et qui par définition n'ont pas de revenus avant de nombreuses années.

► **L'augmentation des coûts salariaux se répercuterait immédiatement et en totalité sur le besoin en trésorerie** des Jeunes Entreprises Innovantes dès janvier 2011.

Si vous avez raté le début :

► [France Biotech monte au créneau pour défendre la jeune entreprise innovante](#)

A propos de France Biotech

France Biotech (www.france-biotech.org) est l'association française des entreprises des sciences de la vie et de leurs partenaires. Sa mission est de contribuer à hisser l'industrie française des sciences de la vie au rang de leader en Europe.

France Biotech est un moteur de changement qui agit auprès des pouvoirs publics, des organisations économiques, de la recherche académique, des media et de la communauté des investisseurs notamment, pour favoriser l'émergence des biotechnologies comme industrie de pointe prioritaire, et améliorer l'environnement économique, juridique, réglementaire et managérial de ces entreprises.

France Biotech compte aujourd'hui 150 adhérents. Les entreprises des sciences de la vie membres de l'association regroupent la grande majorité des investissements, des employés et des produits innovants du secteur.

Contacts presse :

► **France Biotech**

► *Haude Costa*

► *Email : Haude.costa@france-biotech.org*

► *Tel : 01 56 58 10 70 / 06 84 25 88 27*

► **Alize Public Relations**

► *Caroline Carmagnol*

► *Email : caroline@alizerp.com*

► *Tel : 06 64 18 99 59/01 42 68 86 43*

[Résultats de l'enquête menée auprès de 78 JEI en Sciences de la vie](#)